

MONTPELLIER

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

A. MELISSINOS, V. PANDHI, C. ANCEY
ARCHITECTES - URBANISTES

- PERIMÈTRE DU SECTEUR SAUVEGARDE
Défini par arrêté intercommunal en date du 11/04/2001
- IMMEUBLE, PARTIE D'IMMEUBLE, ÉLÉMENT OU ESPACE PROTÉGÉ
Par la législation sur les monuments historiques ou les sites classés
- IMMEUBLE, PARTIE D'IMMEUBLE, ÉLÉMENT À CONSERVER
Dont la démolition, l'entassement ou l'effacement sont interdits et la modification est soumise à des conditions spéciales
- IMMEUBLE POUVANT ÊTRE CONSERVÉ, AMÉLIORÉ, REMPLACÉ
OU DÉMOLI
- EMPRISE VARIABLE DE CONSTRUCTION
Conformément au règlement. Lorsque la limite est figurée par un trait continu, l'emprise est fixe, lorsqu'elle est en traitillés, elle peut être en retrait.
- EMPRISE VARIABLE DE CONSTRUCTION
Remplaçant un bâtiment existant
- EMPRISE IMPOSÉE DE CONSTRUCTION
Conformément au règlement
- EMPRISE VARIABLE OU IMPOSÉE DE CONSTRUCTION
Soumise à des conditions particulières conformément au règlement
- IMMEUBLE OU PARTIE D'IMMEUBLE DONT LA DÉMOLITION
POURRA ÊTRE IMPOSÉE
À l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées
- MODIFICATION, ÉCRETEMENT, SURELEVATION POUVANT
ÊTRE IMPOSÉE
À l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées
- PLANTATIONS EXISTANTES OU À CRÉER
(Implantation indicative)
- ESPACE LIBRE À CONSERVER OU À CRÉER
Au sol ou en terrasse
- EMPLACEMENT RÉSERVÉ
- ESPACE LIBRE À CONSERVER SOUS À PRÉSCRIPTION
PARTICULIÈRE
- PLAN ET COURS D'EAU À CONSERVER
- PASSAGE OUVERT AU PUBLIC
à conserver, à restaurer ou à créer
- SECTEUR DE HAUTEUR A
- SECTEUR DE HAUTEUR B